



AVIS PUBLIC

AUX PERSONNES INTÉRESSÉES

**SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 1^{ER} AOÛT 2022
QUI SERA TENUE LE 8 AOÛT 2022 À 17H00**

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit:

CONSTAT DE QUORUM

Pour faire suite à la constatation d'absence de quorum requis pour la tenue de la séance de délibérations du conseil municipal du lundi 1^{er} août 2022, cet avis informe qu'en conséquence, le conseil municipal délibérera à une séance d'ajournement tenue le lundi 8 août 2022 à 17h00 à la salle du conseil de l'hôtel de ville au 470, chemin de l'Église, Sainte-Barbe.

DONNÉ à Sainte-Barbe ce 3^E jour d'août deux mille vingt-deux.

Chantal Girouard
Directrice générale, greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, Chantal Girouard, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Sainte-Barbe, certifie sous serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le Conseil, le 3 août 2022 entre 8 h 00 et 16 h 00.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 3 août 2022

Chantal Girouard
Directrice générale, greffière-trésorière